courager la construction d'entrepôts frigorifiques en pensant que les produits alimentaires pourraient être conservés d'une saison à l'autre au bénéfice du consommateur. Pourtant, d'après le rapport de M. O'Connor ces entrepôts frigorifiques servent, non pas à aider le cultivateur ou le consommateur, mais à acheter le produit à un bas prix, à l'emmagasiner pour le faire payer plus tard un prix élevé au consommateur. Quelque chose d'analogue existait dans les élévateurs maritimes de l'Ouest, et le Gouvernement a jugé nécessaire d'intervenir et de prendre la direction des élévateurs de tête de ligne. Le Gouvernement a-t-il étudié la question de savoir s'il est de l'intérêt public que ces entrepôts frigorifiques soient placés sous l'autorité absolue du département quelconque qui s'occupe de ce genre de travaux? Je suppose que cela dépendrait du ministère de l'Agriculture. Si l'on n'a rien fait, il est temps qu'on s'en occu-

L'enquête qui doit avoir lieu avec cette nouvelle commission nommée pour faire des investigations sur les faits dont s'occupe le rapport de M. O'Connor, chercherat-elle à connaître le montant des profits réalisés par la compagnie William-Davies, durant l'année dernière, et si le montant payé par cette compagnie en vertu de la taxe sur l'excédent des profits est bien celui

qui devait être payé?

Le rapport O'Connor montre que cette compagnie a vendu 120,000,000 ou 130,000,000 de livres de bacon, et qu'il y a eu une différence de 5 cents par livre entre le prix du bacon livré à ses entrepôts et le prix de vente. La compagnie n'a pas donné à M. O'Connor le coût de l'emmagasinage et de la livraison, mais M. O'Connor a obtenu ce coût des autres entrepôts frigorifiques, de sorte que les chiffres ne peuvent pas être très erronnés.

D'après ses chiffres, il y a eu un profit sur ce qui a été vendu au War-office, d'environ quatre à cinq millions de dollars. Il faut naturellement déduire de ce prix le montant de l'emmagasinage et de la livraison, mais il faut ajouter à cette somme le profit réalisé par la compagnie sur la vente à un très haut prix du bacon livré à la population du Canada.

Le ministre des Finances pourrait peutêtre dire si son département fait quelque investigation en raison des faits qui sont venus à la lumière grâce au rapport O'Connor pour savoir si le montant versé par cette compagnie comme partie de ses proluits excessifs—je crois que c'était \$107,000—est bien la proportion qu'elle aurait dû payer, ou si ses vrais profits ont été cachés, comme je sais que c'est l'habitude des compagnies d'établir leurs profits aussi bas que possible pendant les années où elles sont tenues

de payer des taxes au Trésor.

Si le rapport de cette nouvelle commission n'est pas satisfaisant, il faudra encore une troisième commission pour le vérifier. Tant que cette commission n'aura pas fait une enquête approfondie sur la situation du commencement à la fin, la population canadienne sera très mécontente, et à l'heure actuelle elle est passablement montée par les révélations qui ont été mises au jour. Si quelques-uns des membres de cette commission ont été choisis plutôt dans le but faire disparaître les de preuves de faire le grand jour sur toute cette affaire, cette enquête ne satisfera personne, la situation sera plus embrouillée que jamais et le peuple sera encore plus mécontent qu'il ne l'est en ce moment.

M. CURRIE: Au sujet de cette discussion sur les entrepôts frigorifiques, un bon nombre de faits ont été exposés sous un faux jour devant le public. D'après les documents, voici les faits: M. O'Connor a demandé des renseignements tant aux marchands de produits alimentaires qu'à ceux qui s'occupent du commerce de la houille anthracite, du sucre et d'autres articles de première nécessité. Dans l'opinion du public, le prix du sucre était beaucoup trop élevé. Les raffineries-nous savons tous qu'elles sont désignées sous le nom de syndicats-furent l'objet d'une enquête et le commissaire se rendit compte qu'elles ne réalisent pas même des profits raisonnables. Il aborda ensuite la question des entrepôts frigorifiques et il demanda aux compagnies de lui fournir un état de leurs affaires. A l'exception d'une ou deux, toutes les compagnies fournirent au commissaire des chiffres aussi exacts qu'il soit possible de les obtenir.

Si je suis bien renseigné, il existe fort peu de compagnies qui sont organisées de telle façon qu'elles soient en mesure de fournir des chiffres exacts quant au prix de revient de leurs marchandises; car malheureusement, la plupart des compagnies manufacturières au pays ne s'occupent que superficiellement de la question du prix de fabrication et de la comptabilité, en sorte qu'elles ne sont en mesure de dire où elles en sont dans leurs affaires qu'une ou deux fois l'an. Une entreprise conduite d'après le principe des affaires devrait être en mesure de produire chaque jour un état de ses dépenses.